

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions réglementées

Assemblée Générale relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Association Gynerisq

6, rue Pétrarque

31000 Toulouse

BENJAMIN DELORY
Commissaire aux comptes
31, rue de Finlande
81000 Albi

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Association Gynerisq

A l'Assemblée Générale de l'Association Gynerisq,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.



BENJAMIN DELORY COMMISSAIRE AUX COMPTES	ASSOCIATION GYNERISQ Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	Page 2 sur 3
--	--	--------------

Convention d'expertise et de rétribution financière

- Personnes intéressées : les membres du Conseil d'administration de l'Association Gynerisq au cours de l'exercice 2025 indiqués ci-après.
- Nature et objet : rémunérations attribuées aux membres en leur qualité d'expert et dans le cadre de travaux et réunions menés pour le compte de l'association
- Modalités (honoraires comptabilisés en charges sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 selon le principe d'engagement et de séparation des exercices) :
 - Docteur Jean Marty : 8 630 euros
 - Docteur Olivier Multon : 4 280 euros
 - Docteur Alain Proust : 32 360 euros
 - Docteur Alain Godard : 2 630 euros
 - Docteur Philippe Boisselier : 15 980 euros
 - Docteur Georges Eglin : 10 780 euros
 - Docteur Emmanuel Peigne : 5 160 euros
 - Docteur Olivier Thiebeaugeorges : 10 310 euros
 - Docteur Philippe Weber : 1 200 euros
 - Docteur Pittion-Quiniou : 4 840 euros
 - Docteur Lesieur : 2 190 euros
 - Docteur Grisey : 650 euros
 - Docteur Shojai : 2 410 euros

Convention entre Gynerisq et Gynelog du 5 juin 2025

- Personnes intéressées : Le Docteur Jean Marty Trésorier de l'Association GYNERISQ et Trésorier de l'association GYNELOG durant une partie de l'exercice 2025, le Docteur Olivier Multon Trésorier Adjoint de GYNERISQ et Président de GYNELOG durant une partie de l'exercice 2025, le Docteur Olivier Thiebeaugeorges Trésorier de GYNERISQ et membre du Conseil d'Administration de GYNELOG.
- Nature et objet : mise à disposition du personnel de GYNERISQ au profit de GYNELOG.

Au titre de l'exercice 2025, le coût des charges salariales refacturées par Gynerisq à Gynelog s'est élevé à 74 080 euros.



BENJAMIN DELORY COMMISSAIRE AUX COMPTES	ASSOCIATION GYNERISQ Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	Page 3 sur 3
--	--	--------------

Albi, le 2 juin 2026

Le Commissaire aux comptes


Benjamin DELORY
Commissaire aux comptes
Benjamin DELORY
25 RUE DE FINLANDE
81000 ALBI